

COMMUNIQUÉ DU G4+1

Numéro 6, décembre 1999

Le Groupe de normalisateurs du G4+1 s'est réuni à Montréal, au Canada, du 30 novembre au 2 décembre 1999. Le G4+1 comprend des membres des organismes de normalisation comptable de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique. Des représentants de l'International Accounting Standards Committee (IASC) siègent à titre d'observateurs. Les points de vue exprimés dans le présent communiqué sont ceux des représentants des organismes de normalisation membres et non pas nécessairement ceux des organismes eux-mêmes.

Intéressement au capital

Le Groupe a discuté des questions liées à la constatation et à la mesure des options d'achat d'actions et des autres formes d'intéressement au capital consenties aux salariés. Il a convenu d'élaborer pour sa prochaine réunion un document qui 1) compare les diverses possibilités relativement aux dates de mesure et aux méthodes de constatation et de mesure et qui 2) explore plus avant une approche selon laquelle la date d'acquisition du droit d'exercice serait utilisée comme date de mesure pour toutes les formes d'intéressement au capital.

Nouvelle base de mesure

Le Groupe a poursuivi son analyse des cas où l'utilisation d'une nouvelle base de mesure pour les états financiers des filiales consolidées publiés séparément pourrait être appropriée. Il s'est attaché à un type de situations où l'utilisation d'une nouvelle base de mesure pourrait être appropriée : les situations mettant en cause une opération qui porte sur la majorité des actions de l'entité. Le Groupe a examiné la question de savoir si la présence ou l'absence de divers éléments afférents à l'opération, à savoir par exemple si l'opération donne lieu à un changement au niveau du contrôle ou si l'entité dont les actions sont achetées était partie à l'opération, devrait influencer sur l'utilisation d'une nouvelle base de mesure. Selon certains membres du Groupe, l'existence d'une opération sur un marché observable et un changement au niveau du contrôle sont deux des critères requis pour déterminer si l'utilisation d'une nouvelle méthode de comptabilité est appropriée. Le Groupe a convenu de poursuivre l'examen de ce sujet à sa prochaine réunion, et il s'attachera aux éléments suivants : 1) les achats d'actions d'une entité qui donnent lieu à un changement au niveau du contrôle mais qui ne portent que sur un faible pourcentage des actions de l'entité, 2) les situations où la nature du bloc de contrôle change (peut-être sur la base d'une entente), mais où la propriété des actions demeure inchangée, et 3) les opérations conclues entre des entités sous contrôle commun.

Constatation des passifs (obligations implicites)

Le Groupe a poursuivi son examen des questions liées à la constatation des passifs, y compris la constatation des obligations implicites. Il a discuté des résultats de l'application, à une série d'exemples tirés des normes d'autres pays, d'une nouvelle approche provisoire pour la constatation des passifs qui a été élaborée par un groupe de membres du Conseil et de permanents du FASB. Selon la nouvelle approche, l'entité qui doit assumer une obligation ne serait pas tenue de constater celle-ci à titre de passif lorsque, à la date du règlement, elle recevra un avantage proportionnel aux actifs transférés aux fins du règlement de l'obligation. Le Groupe a discuté des questions suivantes : 1) les forces et les faiblesses de la nouvelle approche en tant que cadre théorique ou pratique pour la constatation des passifs, 2) les similitudes et les différences entre la nouvelle approche et les approches retenues dans d'autres pays, et 3) les aspects de la nouvelle approche qui devraient être renforcés ou clarifiés. Le Groupe a convenu de poursuivre ses discussions sur le sujet lors de sa prochaine réunion.

Méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation

Le Groupe a poursuivi son examen d'un document de travail portant sur des questions relatives à l'utilisation de la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour les participations dans le cas où l'entité participante n'exerce ni contrôle exclusif ni contrôle conjoint, mais seulement une influence notable. Le document de travail expose le contexte de l'utilisation de la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour les participations lorsque l'entité participante exerce une influence notable sur l'entité émettrice, et il présente des arguments à l'appui de l'adoption d'une base de mesure à la juste valeur pour ces participations. Le Groupe a convenu que le document devait être préparé pour publication par les membres du G4+1 dans leur pays respectif.

Instruments financiers

Le Groupe a reçu un rapport du président du Groupe de travail mixte (GTM) sur les instruments financiers au sujet de l'avancement de l'élaboration d'une norme comptable exhaustive sur la constatation et la mesure des instruments financiers, selon laquelle la base de mesure serait la juste valeur.

Le Groupe a examiné l'état d'avancement du projet, notamment le calendrier prévu et les objectifs du document. L'élaboration d'un projet de norme et du fondement des conclusions connexe a été entamée en ce qui concerne la plupart des éléments importants identifiés par le GTM. Le Groupe a formulé des commentaires sur le niveau de détail des directives qui seront contenues dans le projet de norme. Le GTM poursuit ses discussions sur les questions non encore résolues relatives à certains sujets particuliers, dont les transferts d'actifs financiers, la fiabilité des justes valeurs dans le cas des instruments financiers non négociés, la présentation dans les résultats et les informations à fournir. Le GTM prévoit dégager ses conclusions sur ces sujets d'ici la fin du premier trimestre de

2000. Les membres du Groupe ont indiqué que leurs conseils et leurs commettants s'attendaient à ce que le projet de norme soit publié au milieu de l'an 2000, et ils ont insisté sur l'importance de répondre à ces attentes. Les membres du Groupe ont également confirmé de nouveau leur intention de publier pour commentaires, dans chacun de leurs pays, le projet de norme et le fondement des conclusions élaborés par le GTM.

Comptes rendus sur les projets

Le Groupe a discuté du document que le FASB publiera sous peu, dans lequel le FASB exposera ses vues préliminaires sur la mesure des instruments financiers à leur juste valeur.

Le Groupe a également discuté de l'exposé-sondage qu'élabore actuellement le FASB, et qui porte sur la comptabilisation des instruments financiers possédant les caractéristiques d'un élément de passif et/ou de capitaux propres. Le Groupe a décidé de différer son étude plus approfondie des incidences possibles de l'exposé-sondage sur la définition du droit résiduel jusqu'à la publication de l'exposé-sondage.

Publications à paraître

Des documents élaborés par le Groupe sur les sujets suivants devraient paraître très prochainement dans chaque pays membre du G4+1 :

- la comptabilisation, par les bénéficiaires, des transferts sans contrepartie autres que les apports des propriétaires;
- la comptabilisation des contrats de location;
- la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Prochaine réunion

Le Groupe tiendra sa prochaine réunion à Queenstown, en Nouvelle-Zélande, du 4 au 6 avril 2000. Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- nouvelle base de mesure;
- intéressement au capital;
- constatation des passifs;
- instruments financiers – Groupe de travail mixte;
- mesures à la juste valeur;
- assurances – document de réflexion de l'IASC;
- énoncé de principes – document récemment publié par le Accounting Standards Board du Royaume-Uni.

Le présent *Communiqué du G4+1* est publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés avec le concours des autres membres du G4+1.